

Le fait du jour

« Zéro chômeur » : l'expé

MAULÉON (79) Depuis janvier, la commune expérimente le dispositif « zéro chômeur de longue durée ». L'objectif de fournir un emploi à tous les volontaires semble atteignable

PIERRE TILLINAC
p.tillinac@sudouest.fr

Depuis le mois de janvier, Mauléon, commune de 8 000 habitants sise dans les Deux-Sèvres, aux portes de la Vendée, compte 51 chômeurs de moins. Ils ont tous été embauchés au Smic et en CDI par l'Entreprise solidaire d'initiatives et d'actions du Mauléonnais (Ensiam), créée dans le cadre de l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée. La plupart ont un niveau de qualification très faible, voire pas de qualification du tout.

« Si l'on arrive à créer une bonne trentaine d'emplois supplémentaires, on aura atteint l'exhaustivité, c'est-à-dire que tous les demandeurs d'emplois qui voulaient participer à l'opération auront été embauchés », pronostique le directeur Thierry Pain. « Nous ne fonctionnons que sur la base du volontariat. C'est une entreprise. Pas un bagne »

Les caisses vides

Il n'a pas oublié sa première vraie journée de patron de cette entreprise à but d'emploi (EBE). « Il y avait déjà 15 salariés. À part leurs salaires qui étaient assurés en partie, nous n'avions rien, juste dix chaises. Moins de cent euros à la banque. Pas de commandes. Pas de téléphone. Pas d'ordinateur. Le soir, il y a eu un grand moment de solitude ».

Les premiers meubles ont été trouvés - à crédit - chez Emmaüs.

Les salariés ont apporté leurs ordinateurs personnels. Des gens ont donné des cafetières, un four à micro-ondes, des tables. « Nous n'étions pas prêts pour démarrer mais nous ne pouvions plus attendre. »

Le dispositif n'était pas non plus totalement bouclé. S'il prévoyait bien que les salaires sont payés par le Fonds d'expérimentation territoriale

contre le chômage de longue durée, il faisait en revanche totalement l'impasse sur les fonds propres de l'entreprise. « Les caisses étaient vides. Heureusement, la mairie nous a accordé un soutien de 5 000 euros. La maison de l'emploi de Bressuire nous a fait une avance de trésorerie de 50 000. Le Crédit mutuel nous a prêté 60 000 et la Caisse des dépôts a débloqué 100 000 euros ».

Cet argent a permis d'acheter du matériel, de louer un atelier de menuiserie et de commencer à aménager le siège de l'entreprise installé dans un grand bâtiment en mauvais état en bordure de la route de Nantes. « Au propre et au figuré, notre premier boulot, ça a été de construire la maison » (Thierry Pain)

Élevage de vers

C'est aussi la mairie qui a fourni les premières heures de travail et « amorcé la pompe ». Des particu-

liers ont suivi avec des demandes pour des transports de personne ou de travaux pour les jardins. Des contacts ont été pris avec une entreprise locale pour trier ses déchets et récupérer les tissus qui vont permettre de coudre des sacs.

À la déchetterie, les anciens chômeurs vont chercher du bois et de l'herbe. Avec le bois, ils fabriquent des objets dans leur atelier. Avec l'herbe, ils se lancent dans l'élevage du ver de terre pour obtenir du compost qui pourra être commercialisé. Un salarié a été détaché sur un dépôt de pain jusque-là tenu par une association. Un autre effectue des remplacements dans une épicerie solidaire.

Une entreprise normale

« Il n'y a pas d'occupationnel », assure Thierry Pain. « Nous ne faisons que des travaux utiles qui correspondent à un besoin. Comme une entreprise normale. La différence, c'est que ces travaux ne sont pas forcément rentables et ils le sont même rarement ». Et s'ils le sont, ils ne correspondent pas toujours aux règles en vigueur dans le monde du travail. « Une usine de la région voulait prendre quelqu'un pour une mission de dix jours. 40 % de nos salariés ont un handicap. Si on ajoute ceux qui ont d'autres problèmes, on arrive à 50 %. Pour la plupart d'entre eux, dix jours c'est trop long mais il serait tout à fait possible de trouver plusieurs personnes qui pourraient se succéder sur ce poste. Il va falloir convaincre les em-



ployeurs que ce système peut fonctionner ». À Mauléon et dans les six communes associées, l'expérience est plutôt suivie avec bienveillance par la population. « Bien sûr, tout le monde ne nous soutient pas mais

les gens commencent à voir ce que l'on fait », constate Thierry Pain.

Recherche clients

« La commune nous a demandé de nettoyer les panneaux de signali-

Plusieurs communes intéressées par le projet

NOUVELLE-AQUITAINE Castillon-la-Bataille, Agen et d'autres villes souhaitent rejoindre le dispositif



Jacques Breillat, maire de Castillon-la-Bataille.

PHOTO CLAUDE PETIT / « SUD OUEST »

Dans la région, plusieurs élus ont manifesté à haute voix leur intérêt pour le dispositif zéro chômeur. La commune de Castillon-la-Bataille, en Gironde, est certainement celle qui a pris le plus d'avance sur les autres. « Nous avons été candidats pour faire partie des dix premiers territoires sélectionnés pour commencer l'expérimentation cette année. Nous n'avons pas été retenus mais on nous a dit que nous étions arrivés en douzième position », rappelle le maire Jacques Breillat, qui a malgré tout lancé une opération dans la commune, où un tiers de demandeurs d'emploi sont au chômage depuis plus d'un an.

Un chargé de mission a été nommé. Des réunions ont été organisées. Les premiers emplois ont été créés. Mais la commune, qui n'a pas accès au fonds d'expérimentation natio-

nal, manque de moyens pour aller plus loin. Jacques Breillat espère malgré tout que le travail déjà effectué permettra à Castillon d'être retenue pour le prochain programme. « Nous avons des pistes très sérieuses avec le syndicat d'ordures ménagères. Plusieurs employeurs de la commune seraient prêts à mutualiser certaines fonctions comme le secrétariat ou la livraison à domicile. J'ai aussi demandé que l'on retourne vers les habitants en début d'année pour voir quels pourraient être leurs besoins ».

Petits services

En Gironde également, la Communauté de communes de l'Estuaire, qui regroupe 15 communes en Blayais, a initié une démarche et mis en place un comité d'expérimentation. Au cours des réunions, organi-

sées en présence de plus d'une cinquantaine de demandeurs d'emploi, diverses pistes ont été évoquées : livraison à domicile, petits services à la personne, nettoyage de forêts, etc. Agen n'en est pas encore là mais espère aussi être intégrée dans la deuxième vague d'expérimentation. « Cette idée de travailler sur des petits territoires dans lesquels tous les acteurs peuvent se retrouver est vraiment très intéressante, souligne Pierre Cholet, premier adjoint au maire. Nous allons constituer un comité local. Il faut rassembler les employeurs. Il faut vraiment avancer. Depuis quarante ans, on indemnise le chômage et on oublie l'emploi. Nous allons essayer de nous inspirer de ce que les autres territoires ont déjà réalisé ».

En France, la première expérimentation en cours concerne dix terri-

toires. Mauléon (79) est la seule commune du Sud-Ouest à avoir été retenue. L'expérience doit durer cinq ans et faire l'objet d'une évaluation par un comité scientifique indépendant.

Deuxième étape en 2019

La seconde étape, qui pourrait démarrer en 2019, pourrait être étendue à plusieurs dizaines d'autres territoires avec, probablement, de nouvelles modalités de financement. À terme, l'association Territoires zéro chômeur de longue durée espère que ces expérimentations pourraient déboucher sur le vote d'une loi qui organise un droit d'option. Sur la base d'un cahier des charges défini à partir des opérations réalisées sur le terrain, chaque territoire qui le souhaite pourrait alors s'engager dans le dispositif.

Science porte ses fruits



tion. C'est le genre de choses qui se remarque. Mais les habitants pourraient nous solliciter beaucoup plus. En fait, ils n'imaginent pas ce qu'ils pourraient nous demander. Pour ça, il faudrait que nous soyons

plus visibles avec une vitrine dans le centre-ville, un local où il suffirait de pousser la porte pour savoir si tel ou tel travail nous intéresse ». Presque tout reste encore à inventer.

Dans l'atelier bois, on fabrique aussi bien des meubles que des petits objets de déco.

PHOTO QUENTIN SALINIER/« SUD OUEST »

L'impression de servir à quelque chose

Christophe Boutin a 40 ans. Électromécanicien de formation, il occupait jusqu'à l'année dernière un « poste d'encadrement dans l'industrie ». « Je me suis retrouvé au chômage et perdu dans la vie. En fait, ça n'allait pas depuis longtemps. Je passais d'une entreprise à l'autre. Je n'y trouvais jamais ce que je cherchais ou ce que l'on m'avait promis ». Devenu demandeur d'emploi, il a commencé à fréquenter l'Ensiam comme bénévole et a travaillé à l'installation des machines à bois dans l'atelier. Un peu plus tard, on lui a proposé de devenir salarié, puis référent atelier bois. Le « référent » n'est pas un « responsable ». « Un responsable déresponsabilise », répète souvent Thierry Pain, le directeur, ancien DRH dans le privé. Le « référent » n'est pas non plus un « chef », qui dicte leur conduite aux uns et aux autres. « Mon rôle, c'est de dire : on a ça à faire. Et de laisser les personnes réfléchir à la meilleure façon d'y arriver pour qu'elles reprennent confiance en elles. Les gens qui sont ici ont souvent eu un parcours difficile. Il faut être à l'écoute. Dans les entreprises, on n'écoute jamais les autres. Ça m'a toujours manqué. Ici, ce que je trouve correspond aux valeurs que je cherchais. J'ai l'impression de servir à quelque chose. Nous sommes en expérimentation. Il



Christophe Boutin. PHOTO QUENTIN SALINIER

faut travailler différemment, changer les modes de fonctionnement. C'est important de s'accomplir dans ce que l'on fait, quitte à passer par plusieurs étapes. Surtout, ce qu'il faut éviter, c'est de se retrouver une fois de plus en situation d'échec ».

« Comment on va faire ? Je ne sais pas »

Thierry Pain est le directeur de l'entreprise. Sa philosophie : « fonctionner à l'envers »

Depuis le début, Thierry Pain a un projet : relancer le camping municipal. « Quand on me demande comment je vais faire, je réponds toujours que je n'en sais rien. Nous sommes à quelques kilomètres du Puy du Fou. Il y a une demande forte d'hébergement dans la région. On va essayer. On verra bien. Si on commence à parler business plan, c'est même pas la peine de tenter sa chance. Et si on finit par prouver que c'est rentable, il faudra qu'un, deux ou trois salariés créent leur entreprise pour s'en occuper ».

Ouverture d'esprit

L'ouverture d'esprit est pour lui l'une des trois conditions nécessaires pour mener à bien l'opération dans des conditions convenables, au même niveau que les fonds propres et les locaux. « Il faut commencer par faire. Il faut s'affranchir de l'histoire de la facture. Il faut bien se mettre dans la tête que ça ne peut marcher que si nous fonctionnons à l'envers ».

Pour une entreprise à but d'emploi, l'important ce n'est ni le marché ni le produit mais l'emploi, comme



Pour le directeur Thierry Pain, « il faut commencer par faire ». PHOTO QUENTIN SALINIER

son nom l'indique. Même si elle reste une entreprise comme les autres. En prenant la direction de cette PME, Thierry Pain pensait rencontrer des problèmes avec l'absentéisme, dans la mesure où de nombreux salariés étaient au chômage depuis longtemps.

« Ça n'a pas été le cas. Au contraire, ils sont là à l'heure et même en avance et quand ils sont malades, c'est toute une histoire ». Il était convaincu en revanche que les relations entre les salariés seraient plutôt faciles et empreintes de solidarité. C'était également une erreur « mais finalement ça s'explique très bien ».

Financer l'emploi plutôt que le chômage

Les sommes versées par le Fonds d'expérimentation assurent environ 80 % du salaire

longue durée, cela correspondrait en gros à 15 000 € par an et par personne.

Un fonds dédié

L'idée est de réaffecter ces fonds pour financer des emplois, cet argent devant permettre de couvrir autour de 70 ou 80 % du coût d'un poste à temps plein payé au Smic, sans dépense supplémentaire pour la collectivité. Cette contribution est pour l'instant versée par un fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage qui recueille les sommes versées par l'État, les collectivités locales et les organismes publics et privés volontaires. La différence doit être payée par l'entreprise à but d'emploi (EBE) qui embauche les chômeurs et vend des prestations sur son territoire.

Les emplois proposés par l'EBE doivent être « utiles aux habitants, à l'environnement et au territoire ». Ils ne doivent pas concurrencer des activités déjà existantes. Les salariés embauchés doivent être privés d'emploi depuis plus d'un an et domiciliés depuis au moins six mois dans le territoire.

Le projet « Territoires zéro chômeur de longue durée » a été imaginé dans les années 1990 par ATD Quartmonde. Sa mise en œuvre a été rendue possible par le vote d'une loi en 2016. L'expérimentation en cours repose sur trois principes : personne n'est inemployable, ce n'est pas le travail qui manque, ce n'est pas l'argent qui manque.

Selon ATD Quart Monde, le coût de la privation d'emploi coûterait à la France 36 milliards d'euros. Cette somme englobe les dépenses liées à l'emploi (allocation spécifique de solidarité, etc.), les dépenses sociales (RSA, allocation adulte handicapé, allocation logement, etc.). Elle intègre également le manque à gagner en impôts et cotisations sociales et les coûts induits, c'est-à-dire les dépenses liées aux conséquences sociales du chômage dans les domaines du logement, de la santé ou de la sécurité. Ramené au nombre de chômeurs